RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ALLIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°95/2026

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés : Maguy SOIGNEUX (pouvoir à Alban DESGRAIS)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 12,77%.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Décide de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 12,77%.
- Charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

MAIRIE DE BROUT-VERNET 03110

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Absents excusés : 1
Absents :0

Nombre de suffrages
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/08/2026

Date d'affichage
10/09/2026

OBJET

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Acte rendu exécutoire le……..
- Après mise en ligne sur le site de la commune le……..
- Apres transmission au contrôle de légalité le……